



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

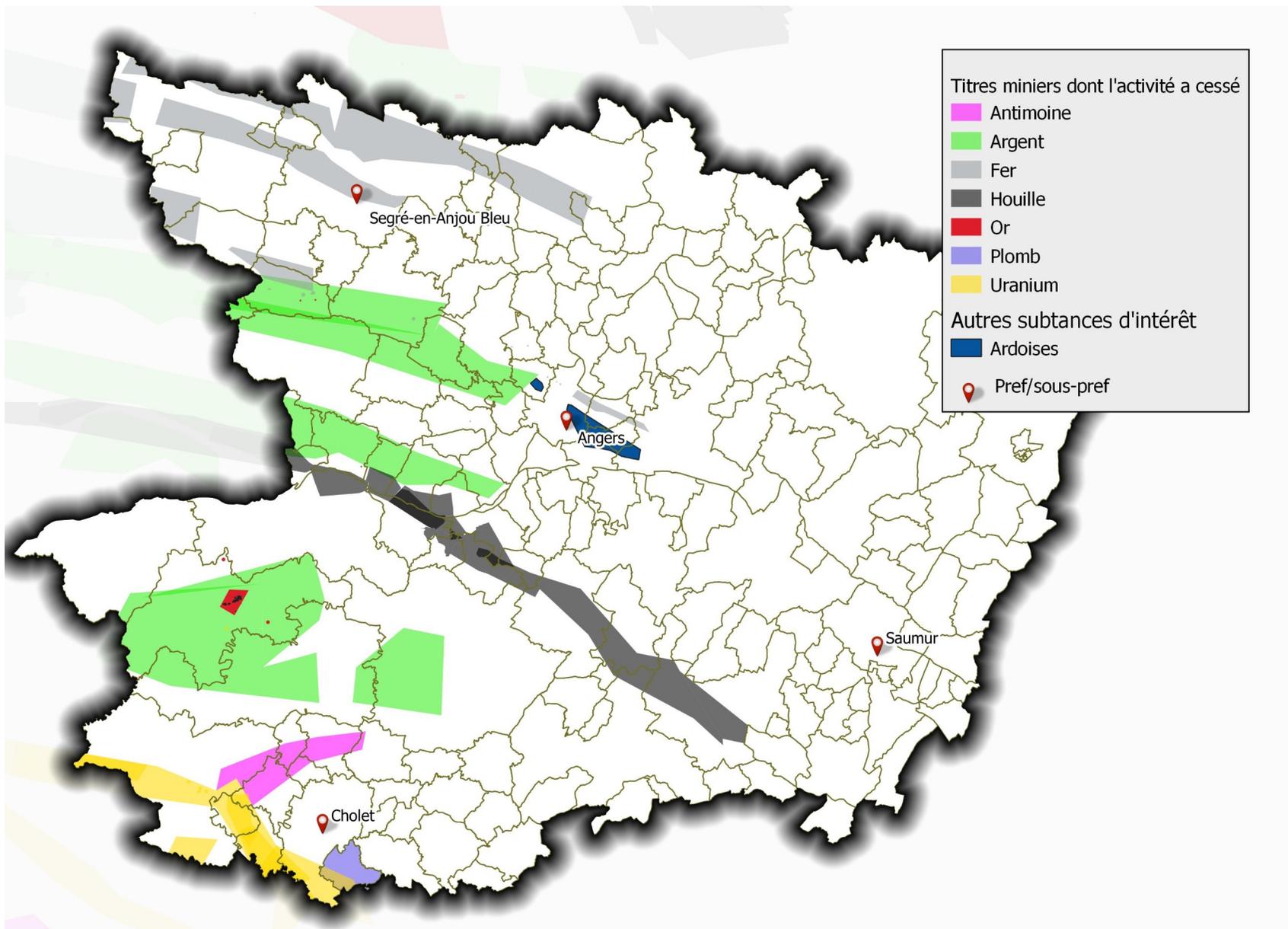


PPR des anciennes exploitations minières et ardoisières du pourtour d'Angers

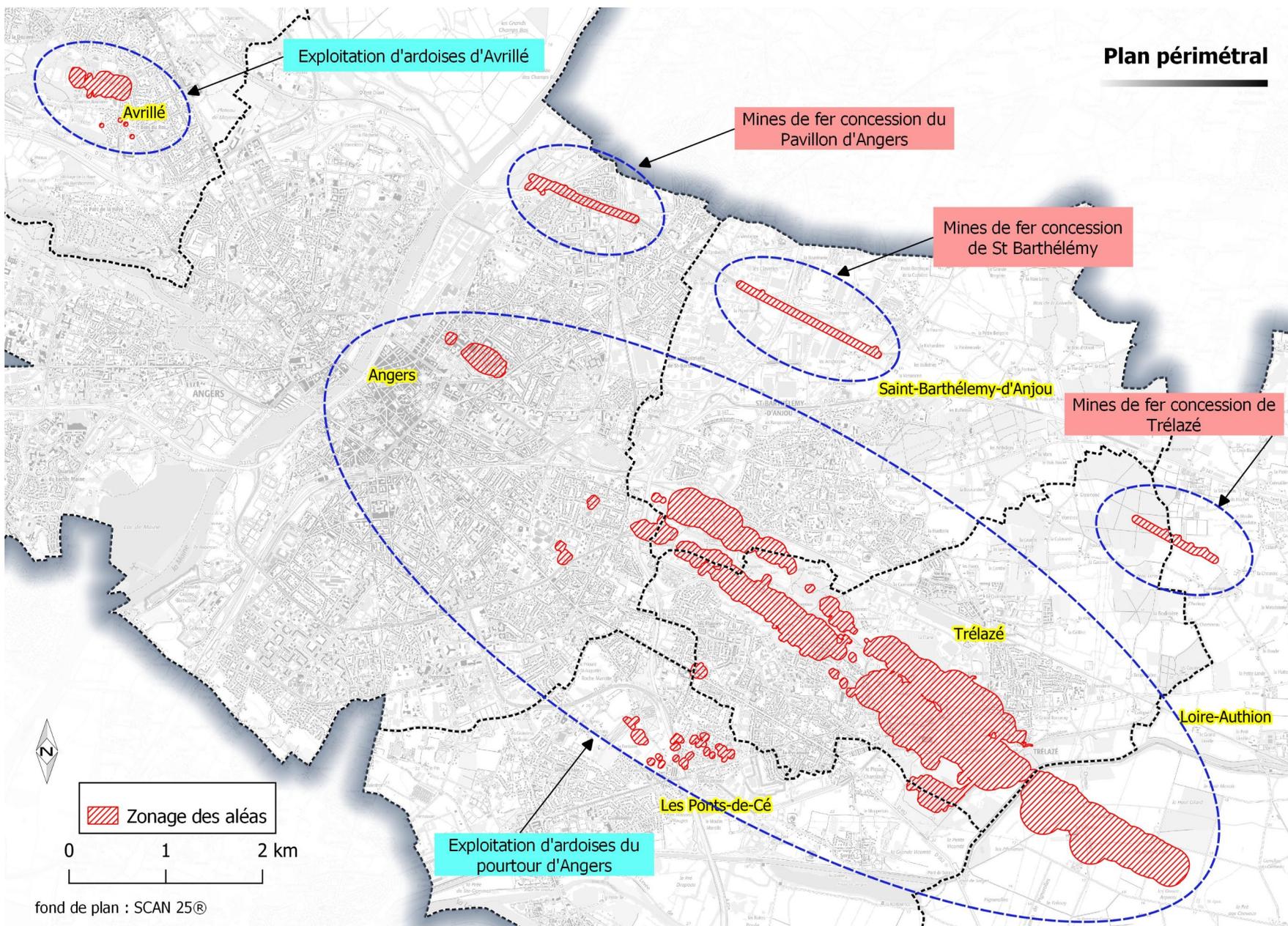
DDT49/SUAR/PR



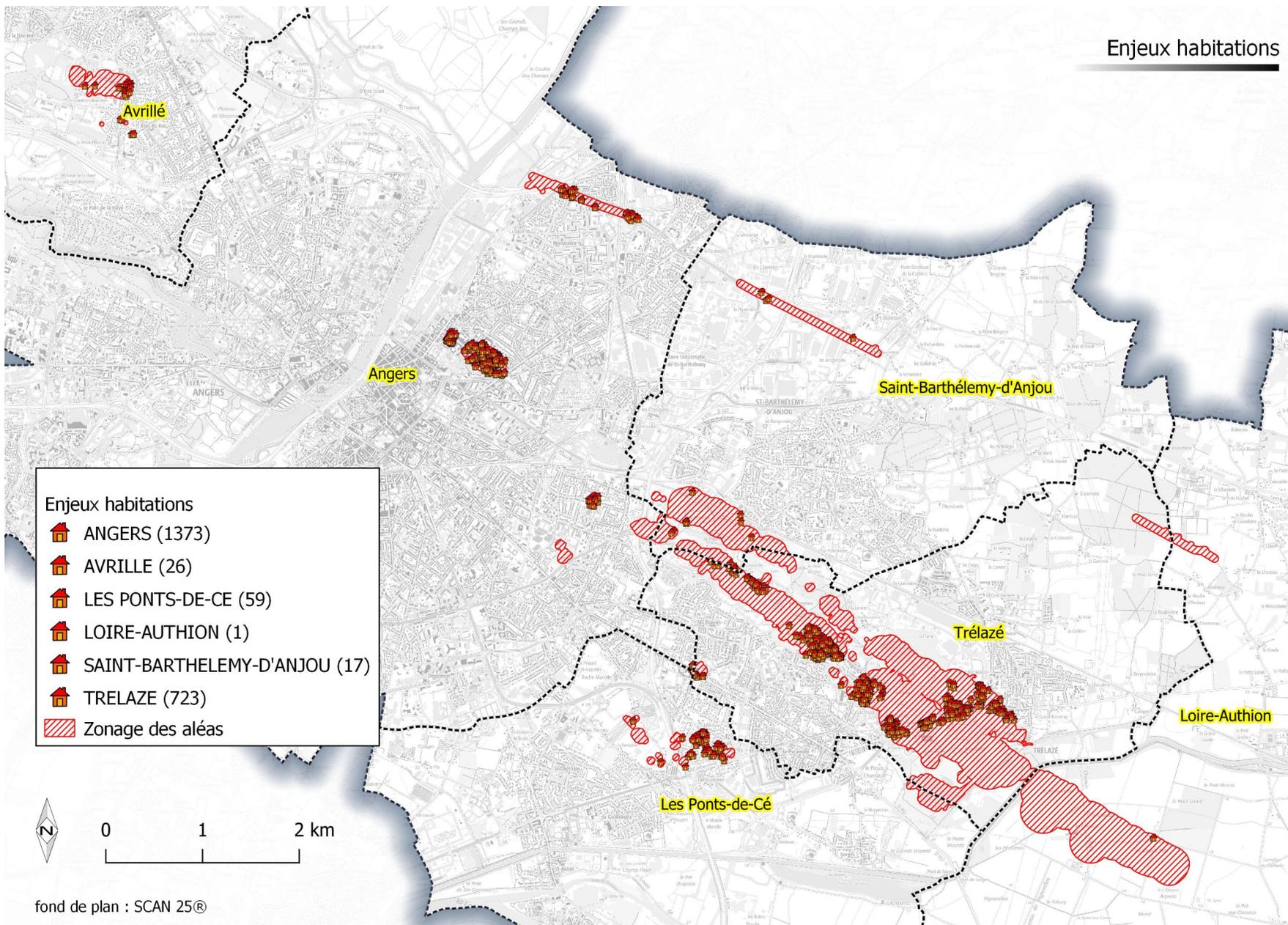
Les exploitations du sous-sol en Maine et Loire



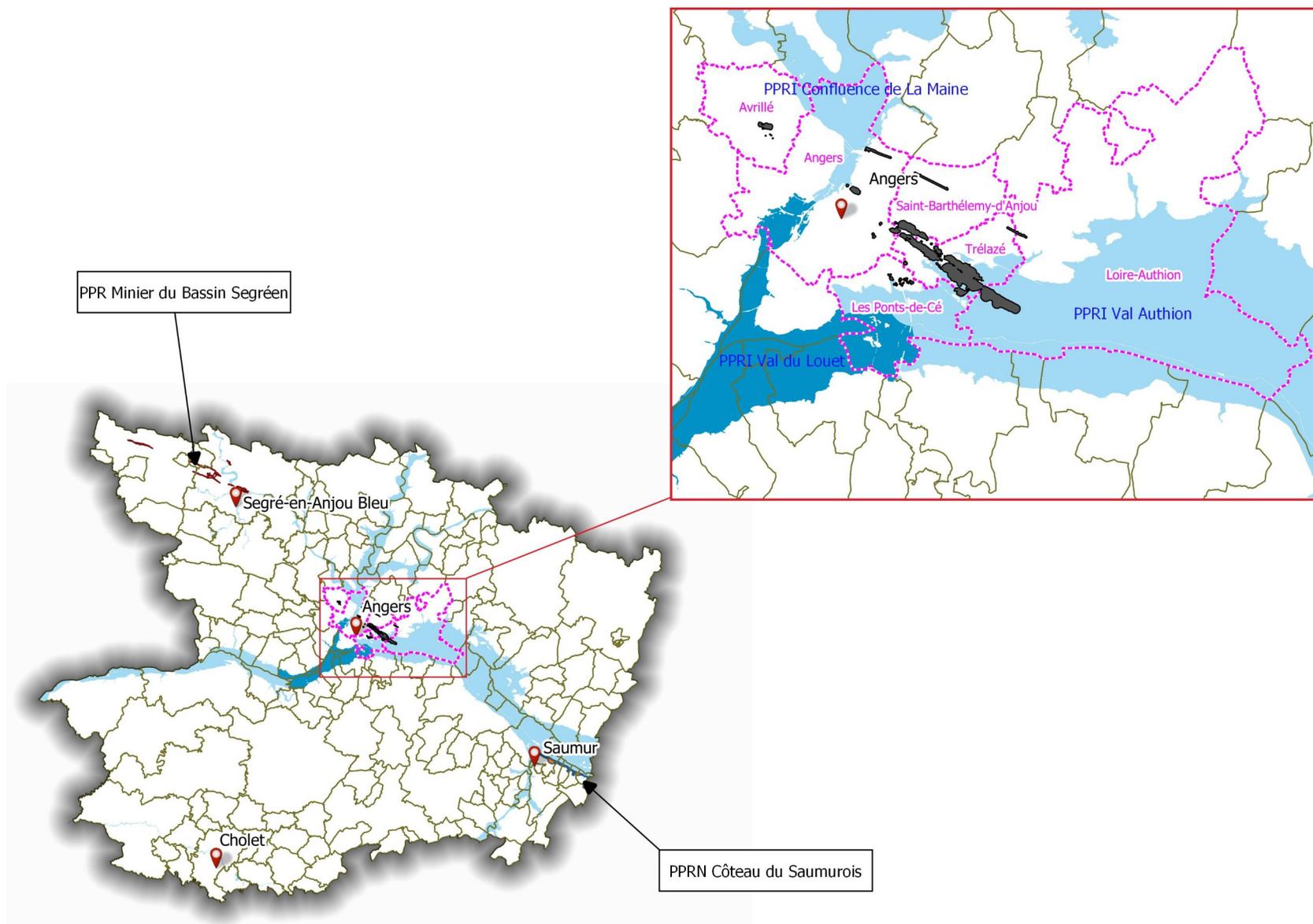
Périmètre retenu



Enjeux



Les PPR dans le Maine et Loire



Quelques généralités sur les PPR

- il est l'outil le plus « puissant » de la prévention des risques ;
- il est élaboré par l'État en concertation avec les collectivités ;
- il régit l'usage du sol en instaurant une servitude d'utilité publique ;
- il s'impose aux documents d'urbanisme ;
- il est composé d'un zonage, un règlement et une note de présentation.

Quelques principes d'élaboration du règlement

- ▶ **Un principe d'équité** sur le territoire
- ▶ **Des règles proportionnées et modulées** (risque = croisement aléas / enjeux) :
 - selon l'intensité de l'aléa ;
 - selon les enjeux en présence (secteurs urbanisés / naturels).

Zones bleues : nouvelles constructions autorisées sous conditions

Zones rouges : nouvelles constructions interdites sauf exceptions

Pourquoi un PPR mouvement de terrain et non pas un PPR minier ?

Champ d'application du Code minier : les gîtes contenant des substances inscrites dans les articles L111-1 à L111-14



Point de vigilance à venir

circulaire du 06 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels : principes réglementaires

Phénomène	Aléa	Principes règlementaires
Effondrement généralisé	Tous niveaux	Inconstructible
Effondrement localisé	Fort	Inconstructible
	Moyen	Inconstructible sauf dérogation exceptionnelle et sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM
	Faible	Constructible sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM
Affaissement progressif	Fort	Inconstructible
	Moyen ou faible	Constructible sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM
Tassement, glissement superficiel ou profond	Tous niveaux (hors glissement superficiel ou profond de niveau fort)	Constructible sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM et éventuellement de l'existence ou de la mise en place d'ouvrages de protection
Tête de puits matérialisé ou non	Fort	Inconstructible sur la zone d'aléa liée au puits
	Moyen ou Faible	Inconstructible sur la zone d'aléa liée au puits, sauf dérogation exceptionnelle pour les puits matérialisés et sous réserve de mise en œuvre de prescriptions du PPRM



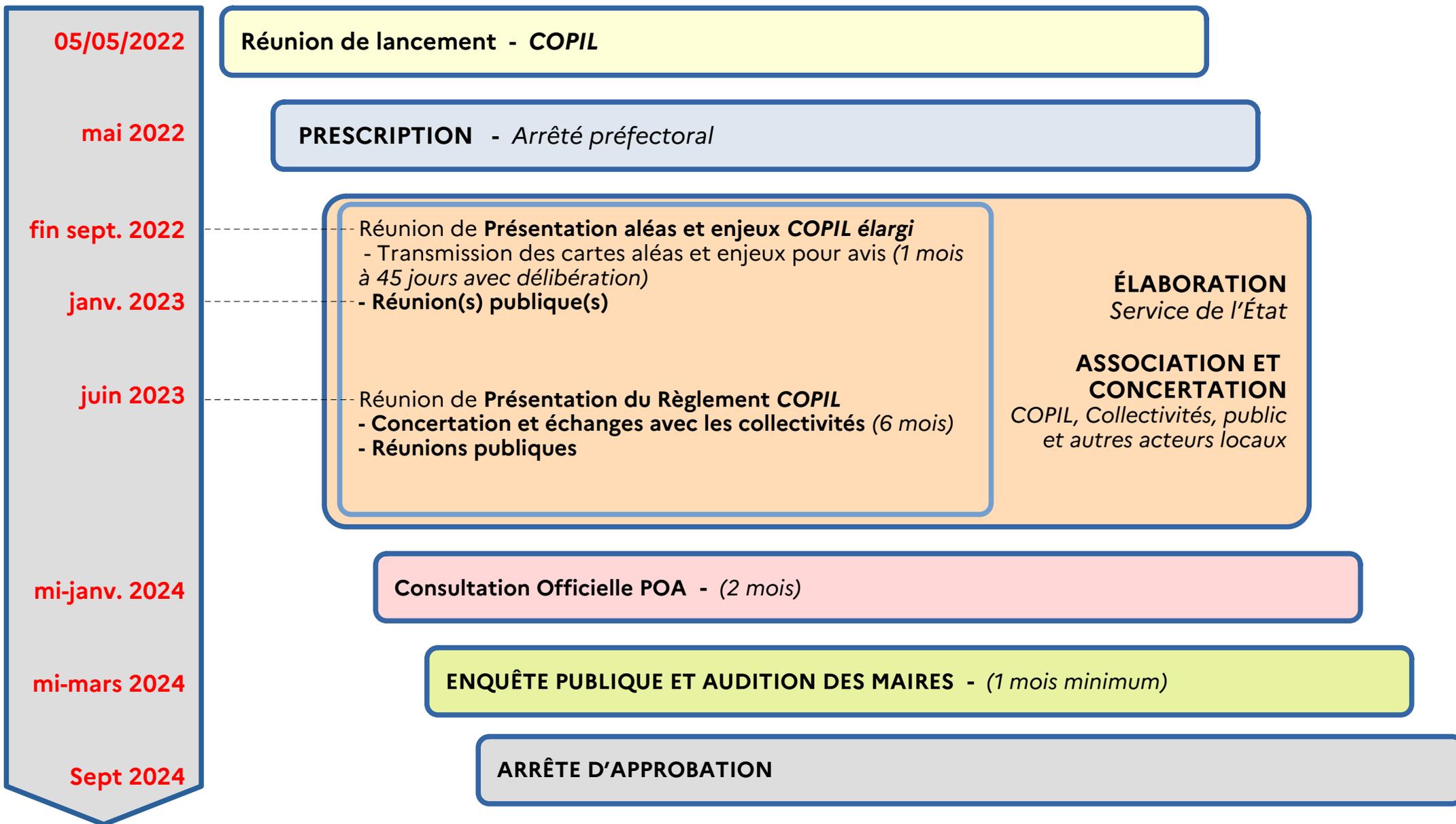
**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation du BRGM

Calendrier prévisionnel de l'élaboration du PPRNMT

(3 ans maximum après la prescription + éventuellement 18 mois de prorogation)



COPIL élargi

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ;
Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ;
Centre National de la Propriété Forestière ;
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire ;
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ;
Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
Conseil Régional des Pays de la Loire ;
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Maine-et-Loire ;
Association Histoire et Patrimoine Trélazéen et de l'Anjou (?);
Association Sauvegarde de l'Anjou ;
Autres associations (?);
Autres services de l'État ;
Autres organismes pour les sujets relevant de leur champ de compétence.

Lien internet



The screenshot shows the website of the Prefecture of Maine-et-Loire. The header includes the logo and the text "Les services de l'État dans le département de Maine-et-Loire". A navigation menu contains "Services de l'État", "Politiques publiques", "Actualités", "Publications", "Démarches administratives", and "Vous êtes ...". The main content area features a breadcrumb trail: "Accueil > Politiques publiques > Prévention des risques naturels et technologiques > Mouvements de terrain > PPRN des exploitations souterraines ardoisières et minières du pourtour d'Angers > PPRN des exploitations souterraines ardoisières et minières du pourtour d'Angers". The title of the page is "PPRN des exploitations souterraines ardoisières et minières du pourtour d'Angers". Below the title, it states "Article créé le 25/04/2022" and "Mis à jour le 25/04/2022". The main text reads: "Le futur PPR concerne les communes d'Angers, d'Avrillé, des Ponts-de-Cé, de Saint-Barthélémy d'Anjou, de Trélazé qui concentrent majoritairement les anciens travaux ardoisiers et de Loire-Authion." There are social media sharing icons for Facebook, Twitter, and Email.

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/pprn-des-exploitations-souterraines-ardoisieres-et-a8073.html>

Merci pour votre attention

Contact :

Laurent.girard@maine-et-loire.gouv.fr

Jerome.raimbault@maine-et-loire.gouv.fr

Carole.danzin@maine-et-loire.gouv.fr

OU

ddt-suar-pr@maine-et-loire.gouv.fr